

Des mesures fiscales et douanières pour atténuer le choc de la pandémie

P. 2

Etude de Kapi Consult: Les services bancaires sont-ils à la hauteur des attentes des clients ?

P. 10

Des personnalités rendent hommage à Patrick Daté Têvi-Benissan

P. 11



IMAGINE DEMAIN

DOSSIER

Développement à la base : où en est le gouvernement ?

vue partielle sur un marché préfectoral construit par l' ANADEB dans la ville d' Adeta (préfecture de Kpélé) et inauguré en janvier 2020

Le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse se targue, chaque année, d'un bilan positif. Des rapports et des témoignages souvent recueillis auprès de certains acteurs de proximité et des bénéficiaires prouvent que les actions de développement mises en œuvre ont un réel impact. Mais les performances globales du ministère ne sauraient occulter les attentes et défis.

Empreinte
by ZARA Shop

PROFITEZ des
MEILLEURES offres

JUSQU'À
-70%

PRIX
EXCEPTIONNELS



Immeuble Taba - Palm Beach Hôtel à côté de Privilège bar +228 93 95 59 69

Des mesures fiscales et douanières pour atténuer le choc de la pandémie

Face à la crise sanitaire sans précédent, le gouvernement togolais prend des mesures pour soutenir les entreprises et les ménages. Il a profité de l'adoption de l'ordonnance pour modifier certaines dispositions du Code Général des Impôts et du Livre de Procédures Fiscales.

L'ordonnance signée le 30 juillet 2020 précise neuf mesures fiscales adoptées par le gouvernement.

La première suspend les sanctions fiscales. En cas de redressement fiscal, de défaut ou de retard de dépôt de déclarations fiscales, de paiement des impôts et taxes », les pénalités, majorations et intérêts de retard sont suspendus.

« C'est pour alléger la trésorerie des entreprises » justifie Kambatibe KONLANI, Inspecteur des Impôts, Chef Division du Contentieux Fiscal à l'Office Togolais des Recettes (OTR). « Les droits simples sont payés et les pénalités seront recouvrées plus tard » précise-t-il. Toutefois, « ces pénalités légalement notifiées seront comptabilisées pour des motifs de statistiques fiscales » qui permettront à l'OTR d'évaluer le montant de ces pertes.

Cette ordonnance prévoit également la réduction de 25%, pour le compte de l'exercice 2020, de la patente pour les secteurs de transports, hôtels, restaurants, organismes assimilés et les organisateurs de tourisimes. Les entreprises dans ces secteurs ont été très fragilisées par la crise.

La 3^{ème} mesure concerne la Taxe Professionnelle Unique (TPU), impôt synthétique dû par les petits contribuables. Le gouvernement procède à une réduction de 50% sur le deuxième acompte de la TPU pour les entreprises individuelles, les transporteurs routiers, les artisans et assimilés relevant de cet impôt.

« Le paiement du 2^{ème} acompte de la TPU qui venait à échéance ce 31 mai coïncidait avec la période d'état d'urgence sanitaire. L'ordonnance a donc prévu

alléger la trésorerie des petites entreprises », indique M. KONLANI

La 4^{ème} mesure concerne la déductibilité des dons. « En matière de fiscalité,



Konlani Kambatibe, Inspecteur des Impôts, Chef Division du Contentieux Fiscal (OTR)

lorsque vous faites des dons à des entreprises ou des organismes reconnus d'utilité publique, d'intérêt général ou qui sont dans le domaine culturel, la loi vous permet de déduire le montant de ces dons dans la limite de 5 pour 1000 de votre chiffre d'affaire. Mais en ce qui concerne la mesure de l'ordonnance, elle prévoit que la totalité des dons qui sont faits dans le cadre de la Covid-19, au fonds de solidarité nationale et de relance économique soit admise totalement en déduction des bénéfices imposables de l'exercice 2020 » raconte M. KONLANI.

Parmi les mesures, il y a celle qui concerne les contrôles fiscaux. Elle interrompt les procédures des contrôles fiscaux externes sur place au sein des entreprises.

« Néanmoins, il nous a été recommandé de faire les travaux au bureau », signale M. KONLANI. Mais, la mesure suivante adoptée par le gouvernement stipule que « pour des raisons d'équité et

de justice fiscale, les missions de recherche et d'échanges, d'informations à des fins fiscales, d'investigations et d'enquêtes fiscales, de lutte contre la fraude et l'évasion

fiscale se poursuivent ».

On note également entre autres mesures, la suspension des délais de prescription. « Si ces mesures spéciales dans le cadre de l'état d'urgence suspendent le cours du délai, cela ne veut pas dire que vous pouvez vous prévaloir de cette suspension en matière de prescription », déclare M. KONLANI.

Une mesure s'applique au recouvrement fiscal. « Le recouvrement, c'est la dernière étape où il faut drainer l'impôt liquidé dans les caisses du trésor.

L'ordonnance a prévu que pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, nous ne pouvons pas exercer des voies de recouvrement forcées envers les contribuables donc il faut passer par des voies de recouvrements amiables » Mais le recouvrement n'est pas suspendu. Les recouvrements ordinaires se poursuivent. Ainsi, ce sont les recouvrements forcés et les poursuites fiscales qui

ne sont pas de mises dans le cadre de l'ordonnance.

Une autre disposition particulière concerne les délais de réponse de l'administration en matière de contentieux fiscal. « Quand vous n'êtes pas d'accord avec une imposition, vous avez le droit de contester. Mais dans le cadre de la pandémie, la loi dit que lorsque vous contestez, s'il était réservé 3 mois pour vous répondre, le délai est suspendu. Cela veut dire que l'administration pourra vous répondre au delà du délai de 3 mois », explique le Chef Division du Contentieux Fiscal à l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Ces mesures spéciales courent durant la période de l'état d'urgence sanitaire et jusqu'à un mois après la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire.

Exonérations des droits de douanes et taxes au cordon douanier

A la suite des dispositions particulières, le chapitre 2 de l'ordonnance précise la dérogation aux dispositions du code des douanes national.

« Le gouvernement, soucieux de l'accompagnement des objectifs du PND notamment l'axe 2, a pris une mesure phare, qui a consisté à exonérer les droits et taxes, notamment la TVA et les droits de douanes, sur les matériels agricoles » seréjouit M. KONLANI qui explique que cette mesure vise à soutenir la mécanisation de l'agriculture conformément à l'axe 2 du Plan National de Développement (PND) 2018-2022 (axe 2 : développer les pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives).

En même temps, les droits de douanes et autres taxes sur l'importation de tous les produits liés à la lutte contre la pandémie du coronavirus

notamment les bavettes, les gels et autres, sont exonérés.

Modifications du Code général des impôts et du Livre des procédures fiscales

Le gouvernement a profité de cette ordonnance pour apporter des modifications au Code Général des Impôts (CGI) et au Livre de Procédures fiscales (LPF). Elles consistent en des modifications de taux à la baisse, des impôts au profit des contribuables. La Taxe sur valeur ajoutée (TVA) sur le matériel agricole est exonérée.

De 18%, la TVA est abaissée à 10% pour les opérations d'hébergement, d'hôtellerie, de restauration et assimilés et les prestations de ceux qui sont dans les circuits touristiques. D'autres dispositions importantes ont été instaurées. « Nous avons le relèvement de l'âge des personnes qui sont concernées par le paiement de la taxe d'habitation pour prendre en compte une partie de nos concitoyens qui partent à la retraite à 60 ans donc l'âge a été relevé à 60 ans », déclare M. KONLANI.

« Nous avons une réduction du taux de la taxe foncière de 15% à 7,5%, une réduction du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 2% à 0,5%, une réduction du taux des droits d'enregistrement de 5% à 1,5% », poursuit M. KONLANI.

« Toutes ces mesures devront être appliquées après le 30 juillet 2020 » a-t-il signifié. Il est à rappeler que, dans le cadre de la lutte contre la Covid-19, l'Assemblée nationale a autorisé le Gouvernement, le 27 mars dernier, à légiférer par ordonnance.

Joseph Mensah-Boboe

« Excellent climat » au Port de Lomé

Depuis quelques mois, le commerce transfrontalier a fait l'objet des réformes majeures, avec à la clé, la dématérialisation de toutes les procédures douanières. Le but: rendre le port de Lomé plus compétitif et en faire un hub logistique par excellence. Cette dématérialisation a été renforcée, pendant la crise sanitaire de la COVID-19, afin de réduire les contacts physiques.

Parmi les réformes réalisées par le Togo ces derniers mois, en matière d'amélioration du climat des affaires, on note les réformes sur le commerce transfrontalier. Le point sur leur mise en œuvre a été fait au cours d'une conférence en visio, animée mardi 25 août par Moïse AKAYA, Chef à la Division des Opérations Douanières Lomé Port (DODLP).

Concernant le volet exportation, la procédure relative à la délivrance de certificat d'origine a été dématérialisée depuis le mois de janvier 2020. La chambre du commerce et d'industrie du Togo (CCIT) a mis en place une plateforme pour permettre aux opérateurs économiques de soumettre gratuitement leur demande, même depuis leur maison, et de recevoir leur certificat d'origine uniquement en ligne, dans 5 heures en moyenne. Une autre réforme permet de réduire le nombre des documents exigibles pour le contrôle des déclarations en douane.

Pour ce qui est du volet importation, on en compte une dizaine de réformes destinées à accélérer la sortie des marchandises. Depuis le 30 janvier 2019, les procédures dans Sydonia word ont été aussi dématérialisées. Les commissionnaires en douane agréés, consignataires, importateurs, envoient par voie électronique leur déclaration via la plateforme douanière et obtiennent tous les documents en ligne. Cette procédure permet, selon M. AKAYA, la célérité et la rapidité dans le traitement des dossiers.

En outre, depuis le 31 mars 2020, les procédures d'enlèvement des marchandises ont été également dématéri-

alisées. L'envoi par les opérateurs économiques des demandes d'enlèvement MAD et tout autre document à la signature du chef division se fait par voie élec-



Moïse AKAYA, Chef à la Division des Opérations Douanières Lomé Port (DODLP)

tronique.

Les sociétés TOGO TERMINAL, filiale du groupe BOLLORE, et Lomé Container Terminal (LCT) ont dématérialisé leur facturation et offrent à leur clientèle, le système de paiement en ligne. Ceci est rendu possible grâce à l'interconnexion entre Sydonia Word et le système du manutentionnaire Bolloré et LCT.

La division des opérations douanières du port autonome de Lomé a réduit les délais de dépôt du manifeste à 24 heures au plus avant l'arrivée du navire. Aussi, le délai d'attente pour le passage des marchandises au scanner de Lomé Container Terminal (LCT) est réduit grâce au fonctionnement 24h/24. Par le passé, le temps de repos excessif entraînait des files d'attente. Un nouveau scanner de

grande capacité est en cours d'installation. « Nous avons dans le cadre des contrôles non-intrusifs, obtenu un scanner de dernière génération au niveau de Lomé Con-

formité des contenus par rapport aux déclarations soumises par les opérateurs économiques et de s'assurer que les chargements ne dissimulent pas des produits

vaillons pour que tous les acteurs s'impliquent activement et que le système puisse être interconnecté » a laissé entendre M. AKAYA.

tainer Terminal (LCT). Ce scanner offre la possibilité de scanner 600 conteneurs par heure. Actuellement, il faut dire que la crise sanitaire que nous subissons a impacté un peu la mise en place de cet outil très performant », a indiqué le Chef division des opérations douanières Lomé-Port, Piguendelewe AKAYA au cours de sa conférence en ligne.

Cet outil une fois installé, permettra aux agents de l'OTR de vérifier la con-

prohibés (drogue ou armes). On note également, parmi les réformes, la suppression des frais d'escorte, qui étaient de 6000 fr CFA, pour la facilitation du transit routier entre les états membres de la CEDEAO. L'OTR envisage désormais introduire un système d'interconnexion de tous les acteurs de la chaîne de contrôle. « Le PND interpelle tous les acteurs de la plateforme portuaire surtout quand on veut parler de l'axe 1 de ce plan. Alors nous tra-

« Nous avons l'ambition d'impliquer d'avantage le service phytosanitaire, les vétérinaires, l'unité mixte de contrôle des conteneurs, la direction des pharmacies, les ministères, de la Défense, du Commerce, des Mines, des Transports, de l'Environnement et la Chambre de commerce et d'industrie, pour que nous puissions mener des actions communes en vue de rendre le port plus compétitif », a-t-il ajouté. ■

La rédaction



IMAGINE DEMAIN

Bimensuel togolais d'information générale

Révisé N° 0549/31/05/16/HAAC du 31 Mai 2016

Directeur de publication:
Tété B. MENSAH-BOBOE
boboejoseph@gmail.com

Comité de Rédaction:
Mensah-Boboe Tété
Codjo Kokou

Service commercial:
(+228) 70353590 /
93231786 / 79483748

Mise en page
Denis TANGOU

Imprimerie
DIRECT PRINT
Quartier Didjole

Distribution
DAMALI Kossi

Tirage: 1000 exemplaires)

Contacts

Avepozo Ibomonou
Tél: (+228) 70353590 / 93231786

E-mail: imagedemain@yahoo.fr

Développement à la base : où en est le gouvernement ?

Le ministère du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse se targue, chaque année, d'un bilan positif. Des rapports et des témoignages souvent recueillis auprès de certains acteurs de proximité et des bénéficiaires prouvent que les actions de développement mises en œuvre ont un réel impact. Mais les performances globales du ministère ne sauraient occulter les attentes et défis.

Au fil des années, le « développement à la base », d'après les témoignages des bénéficiaires sur le terrain et les rapports des institutions partenaires du gouvernement, a connu des expériences réussies qui répondent de manière significative aux multiples attentes des populations défavorisées. Ces attentes étaient liées, dans les milieux très pauvres, à l'alimentation et à la nutrition, à la santé et l'éducation, à l'accès à l'eau potable et à l'hygiène, au désenclavement et la capacité des populations à générer des richesses.

« Nos actions ciblent les zones les plus pauvres, explique un cadre du ministère. Le programme Novissi par exemple n'est qu'une copie du programme de transfert monétaire qui se faisait déjà en milieu rural. Les enquêtes ont montré que grâce aux actions conjuguées, la pauvreté a reculé dans ces zones. Nos actions ont également contribué à réduire les disparités régionales. Le

plus important, c'est que le ministère ait permis au Togolais quel qu'il soit, de croire en lui-même et de

à la base et il en est de même pour la grande majorité des villes » et « certaines des structures de base qui



vue partielle sur un marché préfectoral construit par l'ANADEB dans la ville d'Adeta (préfecture de Kpélé) et inauguré en janvier 2020

participer au développement de sa communauté. Le Volontariat d'Engagement Citoyen, en est une belle illustration ».

Au Togo, deux villages sur trois ne disposaient pas de structure de développement

existantes n'étaient pas fonctionnelles d'où le fait que la plupart des villages et villes ne pouvaient initier et mener efficacement des actions de développement communautaires ». Ces constats ont été révélés dans la Politique Nationale

de Développement à la Base (PNDB), élaborée en 2012 par le ministère, validée par les parties prenantes, adoptée par le gouvernement, puis mise en œuvre de 2012 à 2018.

N'exigeant pas une mobilisation importante

avéré que ces microprojets ont permis de rendre disponibles, des services socio-collectifs et socio-économiques de base. Leur disponibilité devrait permettre de réduire les disparités intra-régionales et de renforcer la cohésion sociale.

La disponibilité des services socio-collectifs et socio-économiques de base fut accompagnée d'activités génératrices de revenus, d'emplois ruraux et de microcrédits permettant aux populations d'avoir les moyens d'accéder auxdits services communautaires

En mai 2017, le rapport de la revue globale de la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017, souligne que, « l'ensemble des interventions de la PNDB a contribué sans nul doute à une baisse de l'incidence de pauvreté qui était de 58,7% en 2011 à 53,5% en 2017, soit une réduction de 5,2 points. ».

Les responsables du ministère mettent en avant, entre autres, l'efficacité, lorsqu'il s'agit de l'évaluation de leurs actions.

Suite à la page 7...

Développement à la base, artisanat et emploi des jeunes : la stratégie du gouvernement

Le développement à la base vise à renforcer les capacités des communautés par la formation des membres des comités de développement à la base (CDB) et leur accompagnement dans la planification et l'exécution de leurs actions.

Le développement à la base vise également à promouvoir les mécanismes de filets sociaux. Il s'agit principalement des cantines scolaires et les transferts monétaires. La promotion du développement à la base repose aussi sur la valorisation des potentialités productives locales et la promotion de l'émancipation des femmes. A ce titre, les Plateformes multifonctionnelles (PTFM) ordinaires ou solaires sont installées et exploitées dans des villages ciblés, essentiellement par les femmes. Les exploitants de ces plateformes sont régulièrement alphabétisés et

formés à la gestion. Les Groupements d'Intérêts Economiques (GIE) sont également financés. Enfin, le développement à la base réalise des infrastructures sociocommunautaires et économiques de base.

En ce qui concerne la promotion de l'artisanat, il s'agit d'améliorer les outils de pilotage et de renforcer les capacités opérationnelles des artisans. C'est dans ce sens que les manuels de procédures des centres de ressources artisanaux sont actualisés, les capacités des artisans sont renforcées en gestion et en techniques commerciales. Les artisans sont équipés et appuyés dans leur participation aux foires nationales et internationales.

S'agissant de la Promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes, le travail consiste

d'abord en la promotion de la citoyenneté des jeunes et le renforcement de leurs infrastructures d'encadrement. L'appui à l'insertion de certains jeunes apprentis, l'équipement des maisons de jeunes, l'organisation des séances de sensibilisation de masse en éducation, à la citoyenneté et au civisme à Lomé et à l'intérieur du pays, telles sont les actions développées dans le cadre de la promotion de la citoyenneté.

Ensuite, il s'agit aussi de renforcer l'employabilité et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, notamment la mobilisation et le déploiement des jeunes volontaires, la formation et le financement des jeunes entrepreneurs.

Joseph Mensah-Boboe

Développement à la base, artisanat, jeunesse : bilan d'étape

En décembre 2019, la revue annuelle de performance a permis aux cadres du ministère, aux acteurs du développement à la base et leurs partenaires d'évaluer les actions et résultats atteints au cours de l'année écoulée, mais aussi de présenter un bilan après 11 ans d'existence de leur ministère.

Les résultats au cours des dernières années ont été obtenus, main dans la main avec les communautés elles-mêmes, et avec le soutien des partenaires techniques et financiers (PNUD, BOAD, BM, BAD, etc.), de la société civile et du secteur privé.

Dans les cinq régions économiques du pays, de 2008 à 2019, ce sont 2554 infrastructures qui ont été construits dont des salles de classe, des unités de soins périphériques, des forages, des magasins et marchés, des plateformes multifonctionnelles. Le ministère du Développement à la base, de l'Artisanat et de la Jeunesse a renforcé les capacités de 6 260 Comités de Développement de Base (CDB).

Dans un contexte de lutte contre l'extrême pauvreté en milieu rural et très enclavé, que le programme national de développement de la plateforme multifonctionnelle a été lancé en 2011. Jusqu' en 2019, la somme de 4 715 283 000 FCFA a été investie par l'Etat et ses partenaires pour la mise en place de 336 plateformes multifonctionnelles qui permettent l'accès aux services énergétiques de proximité et le développement des activités génératrices de revenus. La plate-forme allège les corvées quotidiennes des femmes, leur permet de gagner du temps. Les jeunes filles quant à elles, n'abandonnent plus l'école pour aider leurs mamans.

Le Programme de Développement Communautaire

(PDC) qui s'est mué en Programme de Développement Communautaire et de Filets Sociaux (PDC Plus) puis en projet de Filets sociaux et services de base (FSB) a

offrir 72 296 862 repas à 58 823 élèves par an en moyenne dans plus de 300 établissements.

Le projet « transfert monétaire au Togo » en fa-



Victoire Dogbé visite Togossimé, une boutique de vente et de vulgarisation des produits des jeunes entrepreneurs togolais (photo d' archives 2019)

eu pour objectif d'améliorer l'accès des communautés les plus pauvres aux infrastructures sociocommunautaires de base, et de renforcer la dimension sociale des actions du gouvernement à travers l'alimentation scolaire, les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) et les transferts monétaires aux ménages défavorisés.

Levier de base pour lutter contre la sous-alimentation et la faim en milieu scolaire, le programme des cantines scolaires en faveur des élèves du primaire des localités les plus pauvres du Togo a permis d'augmenter l'effectif scolaire à 9, 4 % dans les écoles bénéficiaires, et de diminuer le taux d'abandon scolaire. Le gouvernement et la Banque Mondiale ont débloqué, 20 830 861 223 FCFA pour

maladie dans ce secteur qui recouvre un large éventail de métiers. 24600 artisans formés en techniques de création et de gestion d'entreprise et 4 500 artisans accompagnés pour leur participation à des foires nationales et internationales. Et pour renforcer les capacités de bases des artisans, le gouvernement a dépensé près d'un(01) milliard de francs pour créer 26 centres ressources.

Leur pour objectif d'améliorer l'accès des communautés les plus pauvres aux infrastructures sociocommunautaires de base, et de renforcer la dimension sociale des actions du gouvernement à travers l'alimentation scolaire, les travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO) et les transferts monétaires aux ménages défavorisés.

Levier de base pour lutter contre la sous-alimentation et la faim en milieu scolaire, le programme des cantines scolaires en faveur des élèves du primaire des localités les plus pauvres du Togo a permis d'augmenter l'effectif scolaire à 9, 4 % dans les écoles bénéficiaires, et de diminuer le taux d'abandon scolaire. Le gouvernement et la Banque Mondiale ont débloqué, 20 830 861 223 FCFA pour

L'Artisanat pour lutter contre le chômage Neuf (09) milliards, c'est le

montant investi par le gouvernement pour mettre à l'étrier plus de 10 500 jeunes artisans équipés en kits de travail et 11 282 projets financés pour les artisans. 60 000 artisans sont enregistrés grâce au système d'information de l'artisanat. 138 000 personnes bénéficient d'une couverture assurance

de la jeunesse, l'une des priorités est le renforcement de la participation à la citoyenneté des jeunes, plus de 1 million de jeunes ont participé à des activités socio-éducatives et culturelles. 17 centres et maisons des jeunes ont été construits ou réhabilités. Objectif : offrir un cadre socio-éducatif et culturel propice à l'encadrement de la jeunesse en vue de sa participation active au développement national. 94 associations de jeunes ont bénéficié de subvention et des milliers de jeunes ont participé à 43 foras organisés sur toute l'étendue du territoire. Ces activités étaient destinées à augmenter l'engagement civique des jeunes et accroître la participation des jeunes aux prises de décisions liées aux actions de développement.

Pour renforcer leur chance de trouver un travail, 53 672 jeunes ont été formés aux techniques de recherche d'emploi, 29011 volontaires nationaux mobilisés, 10 612 stagiaires placés en entreprises.

La promotion de l'entrepreneuriat des jeunes a occupé une place importante dans l'action du ministère avec 52 709 jeunes formés en entrepreneuriat, 20525 plans d'affaires financés, 15 milliards de francs CFA de financement accordés aux jeunes, 60 767 emplois directs créés grâce au Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ SP), au Fonds d'Appui aux Initiatives Economiques des Jeunes (FAIEJ) et au Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB) et près de 159 804 emplois temporaires créés.

La jeunesse, une priorité ?

S'agissant de la promotion

La rédaction

Des programmes ambitieux qui font le succès du développement à la base

Pour lutter contre la pauvreté, le gouvernement, à travers le secteur du développement à la base, n'a pas lésiné sur les moyens pour mettre en œuvre différents programmes et projets.

En décembre 2008, le premier projet phare, le Programme de Soutien aux Activités Economiques des Groupements (PSAEG) a été lancé. Objectif : augmenter les revenus et les emplois ruraux.

Après trois années de mise en œuvre, sa phase pilote a touché 40 000 personnes, d'après un rapport du ministère sur les actions réalisées de septembre 2008 au 31 mai 2013.

Le Programme de Développement Communautaire (PDC), avec l'appui de la Banque Mondiale, a été entamé en 2009 et vise à développer des Activités génératrices des revenus (AGR), la fourniture de repas chauds et à mettre en œuvre des infrastructures communautaires.

Grâce aux Programmes des plateformes multifonctionnelles, lancé en septembre 2009, les femmes ont accès à l'énergie. Par conséquent,

elles gagnent du temps pour mener leurs activités rémunératrices. Les jeunes filles se consacrent mieux à leurs études. L'exploitation de la PTFM, qui crée des emplois locaux, génère des recettes qui permettent aux membres des groupements de s'octroyer des micro-crédits.

En 2010, le ministère a renforcé les programmes communautaires, la formation des membres des groupements et leur accès aux micro-crédits dans le cadre de la mise en œuvre du PSAEG.

En 2011, dans la région des savanes au nord du pays, le programme pilote des communes du millénaire est lancé avec l'appui du Système des Nations Unies. Dans la ville de Dapaong, un autre projet, «jeunes filles pour agro», est réalisé grâce à l'appui de la fondation italienne, Expo 2000.

Le programme pilote des plateformes multifonction-

nelles vient pérenniser les acquis du PSAEG et favoriser l'accès aux services énergétiques des communautés à la base.

C'est cette année-là que l'Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base a été créée. Elle avait pour objet, entre autres, d'accompagner et de mettre en œuvre les programmes communautaires.

En 2012, le programme d'appui au développement à la base (PRADEB) a été lancé et devrait toucher 500 groupements et installer 200 plateformes, d'après le rapport du ministère de septembre 2008 au 31 mai 2013.

Le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI), a été lancé en janvier 2014 pour faciliter l'accès des communautés à la base aux services financiers de proximité adaptés à leurs besoins et à leurs capacités. Il est piloté depuis septembre 2017 par le secrétariat d'état auprès de la Présidence

de la République chargé de l'inclusion financière.

Les actions menées à travers des projets et programmes à volets infrastructures communautaires comme le Programme de Soutien aux Microprojets Communautaires (PSMICO) consistent à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement des bâtiments scolaires, des marchés, des unités de soins de santé périphériques (USP), des ouvrages d'assainissement, des pistes rurales, la mise en place des points d'eau potable.

Le Président de la République, Faure GNASSINGBE lance en février 2018 à Yaka dans la préfecture de Doufelgou, le projet de filets sociaux et services de base (FSSB) et le projet « opportunités d'emplois des jeunes vulnérables (EJV) qui bénéficient de l'appui de la Banque Mondiale. Le premier, fournir aux communautés les plus pauvres un minimum de services socio-économiques de base, tels que l'éducation primaire, les

soins de santé, l'eau, l'assainissement et la protection sociale. Le second projet, offre des opportunités à 14 000 jeunes, à travers leur participation aux activités communautaires, leurs formations dans le développement d'une micro entreprise. Sur les 14 000 jeunes, 10 000 les plus engagés doivent avoir un accompagnement pour le lancement et l'exploitation de leurs activités génératrices de revenus. Et dans le cadre du projet FSB, il est prévu la réhabilitation et la construction de 200 infrastructures de base, la fourniture de repas chauds à 38 000 élèves, des transferts monétaires à 40 000 ménages plus pauvres. Un autre projet, le Programme de Développement Communautaire en Zones urbaines, (PDC ZU) accompagne certains quartiers défavorisés à Lomé, Kara et Dapaong, dans leur développement à travers un processus participatif.

La rédaction

PAEIJ-SP : demandez le programme !

Cofinancé par le gouvernement Togolais et la Banque africaine de développement (BAD), le Projet d'Appui à l'Employabilité et à l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP) mis en œuvre par le ministère du Développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse, a pour objectif de promouvoir l'auto-emploi et l'insertion des jeunes dans l'économie formelle au Togo. Ce programme est mis en œuvre dans des filières agropastorales porteuses de croissance telles que la production du maïs, du manioc, du soja, des petits ruminants et volailles.

La stratégie de la mise en œuvre du Projet est basée sur l'approche « chaîne de valeur agricole » et le développement des clusters agroindustriels. A travers cette stratégie, le PAEIJ-SP contribue à améliorer la productivité des entreprises structurantes identifiées dans les chaînes de valeur agricoles à fort potentiel économique, accompagner les jeunes promoteurs désireux de créer leur entreprise, et faciliter leur insertion à travers la promotion de partenariats gagnant-gagnant, renforcer la compétitivité de la chaîne entière.

Après 5 ans de mise en œuvre, les ré-

sultats sont probants avec 35 000 emplois permanents créés contre 19 600 prévus au départ, 20 Petites et Moyennes Entreprises (PME) accompagnées, 121 000 emplois temporaires créés contre 150 000, et plus de cinq milliards injectés dans l'économie formelle du Togo. Ces résultats ont séduit la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a désigné le PAEIJ-SP comme un « succes story » lors de son cinquantième anniversaire en 2019.

Prévu pour finir cette année, le PAEIJ-SP est prorogé d'un an et des discussions sont en cours pour une deuxième

phase de sa mise en œuvre. Le projet, destiné aux jeunes dont la tranche d'âge est comprise entre 18 et 45 ans, impacte le développement de l'économie agricole.

« En 2019, le Togo était classé 1er exportateur ouest africain (vers l'Union Européenne) et 5ème en Afrique de soja bio avec 22 000 tonnes. Les entreprises appuyées par le PAEIJ-SP ont contribué avec 13 863 tonnes, soit 63% » avait souligné Victoire Tomegah-Dogbé dans un post facebook en janvier 2020.

La rédaction

Philomène Lokossou, Présidente de « Lonlon » : « Nos souffrances ont diminué. »

Le programme des plateformes multifonctionnelles est l'une des réponses de l'Etat, à travers le développement à la base, aux besoins prioritaires des populations rurales en matière d'accès aux services énergétiques.

Philomène Lokossou, Présidente de « Lonlon », la coopérative de 15 personnes qui gère la plateforme de Betoé, village situé à 65 km de la ville d'Atakpamé, témoigne des impacts qu'a eus l'implantation de la PTFM dans leur village.

Quels problèmes rencontriez-vous avant l'installation de la plateforme multifonctionnelle dans votre village ?

Avant la plateforme multifonctionnelle, nous éprouvions des difficultés pour moulin le maïs. Nous devions parcourir des kilomètres pour nous rendre dans les villages environnants, à Kpéklémé, Homa, Kativou. Parfois, nous faisons une journée entière après la mouture ou des fois, nous ne retournions au village que le lendemain avec la farine du maïs. Pour décortiquer le riz, nous devions nous rendre à Atakpamé. Or, nous vivons des travaux champêtres et ne trouvions donc plus le temps de nous y consacrer.

Qu'est-ce qui a changé dans votre quotidien ?

Beaucoup de choses. Grace à la plateforme multifonctionnelle dans le village, nous pou-

vons moulin le maïs les matins avant de nous rendre au champ, de retour les soirs. Nous pouvons décortiquer une dizaine de sacs de riz en moins d'une heure. Nos souffrances ont diminué.

Nous n'avions qu'un moulin à maïs au départ. Nous nous sommes débrouillés pour en acheter un autre. Aussi, nous utilisons avant le gaz oil pour alimenter la plateforme. L'état nous a implanté des panneaux solaires et nous avons la chance de la faire tourner depuis quelques temps par l'énergie solaire.

Nous avons créé également une mutuelle d'entraide pour nous octroyer des petits prêts avec des petits intérêts entre-nous les membres et en octroyer à ceux qui en font la demande dans le village. Mais nous étions confrontés à des difficultés de remboursements.

Propos recueillis par Joseph Mensah-Boboe

Le développement à la base dans un contexte de décentralisation

La mise en place depuis septembre 2008 du ministère chargé du développement à la base avait accéléré le processus de la décentralisation.

La mise en œuvre de la composante 1 de la PNDB, renforcement des capacités à la base, a entraîné un maillage complet du pays en comités de développement à la base (CDB) opérant en réseau. Entre 2012 et 2018, « 5 530 CDB sont restructurés et ont une reconnaissance juridique, 1 535 villages ou quartiers de villes se sont dotés de plans d'actions communautaires », selon le rapport final de l'évaluation de parcours de la PNDB. Ces comités de développement des quartiers, cantons,

villages, restructurés ou formés, sont depuis devenus fonctionnels dans toutes les régions du pays. Les membres des groupements sont bien formés sur les différents aspects de leurs activités.

L'acceptation et l'intégration de toutes ces initiations à la base par les autorités locales et les organisations communautaires ont préparé le terrain à la décentralisation.

Les organisations communautaires de base (CVD/CDQ et leurs commissions spécialisées) sont appelées à être les principaux relais pour que les citoyens comprennent la politique de décentralisation, qu'ils adhèrent à la gouvernance décentralisée et qu'ils comprennent que le Gouvernement est attentif aux besoins exprimés par les populations. Grâce à ces

comités de développement à la base, les populations participent à la prise de décision, suivent et évaluent la mise en œuvre des projets et programmes de développement au niveau local.

L'un des défis que le ministère entend relever, en matière de développement communautaire, c'est l'arrimage de ses interventions et celles des autres acteurs du secteur développement communautaire au Plan National de Développement (PND) 2018-2022, en vue de contribuer à la réalisation des activités prévues dans ce plan. Mais le ministère devra aussi chercher à arrimer ses interventions avec les actions des élus locaux issus des élections municipales du 30 juin 2019.

L'emploi des jeunes, échec ou réussite ?

Le développement à la base : bilan d'étape (Suite et fin)

« L'analyse des données montre que le budget global de la mise en œuvre de la PNDB (2012-2017) s'élevait à un montant de 94 861 272 620 FCFA répartis sur les quatre composantes du programme », selon le rapport final de l'évaluation de parcours de la PNDB, publié en avril 2019. L'amélioration des infrastructures à la base - l'amélioration des infrastructures sociocommunautaires et l'appui à l'accès aux sources d'énergie - qui est la composante 3 de la PNDB représente environ 15% du budget total soit un montant 13 919 434 736 F CFA. La composante 2 « valorisation des potentialités productives locales » qui devrait contribuer à promouvoir les activités génératrices de revenus et améliorer l'accès aux services financiers représente 57 % du budget soit 53 646 259 014 FCFA. Le reste des composantes, la 4, promotion des filets sociaux et la 1, renforcement des capacités à la base, se répartissent moins de 27% du budget tandis que le fonctionnement ne prend que 1%.

Autre point, la durabilité. La qualité des ouvrages réalisées devront servir les communautés durant des décennies, rassurent les cadres du ministère.

La pauvreté est pourtant toujours présente, dans de nombreux milieux pauvres. Il existe encore de nombreux villages et cantons qui recèlent des besoins énormes en termes d'infrastructures.

Nombreux sont encore les jeunes qui sont au chômage, voire inactifs. D'autres n'ont pas d'emplois décents ou encore sont en situation de grande précarité et rencontrent de plus en plus des grandes difficultés d'insertion dans l'emploi. Le gouvernement a mis en place depuis les années 2008-2009, des dispositifs d'interventions dans le secteur de l'emploi des jeunes. Ils devraient permettre d'améliorer l'employabilité des jeunes, le renforcement des capacités à l'auto-emploi, et de promouvoir l'accès au financement des jeunes. Pour les détracteurs du ministère de développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse, ces divers mécanismes n'ont pas d'effets visibles sur le terrain.

Mais bien au contraire, les mécanismes ont aidé de nombreux jeunes sauf qu'il existe encore des freins,

ne serait-ce que pour, porter à grande échelle les expériences réussies. Le Fonds d'Aide à l'Insertion des jeunes (FAIEJ) par exemple a été confronté, en 2019, à des soucis de disponibilité des fonds dans l'exécution de ses activités. Et « l'état d'impayés de certains jeunes promoteurs financés par le dispositif du FAIEJ a provoqué en partie la dégradation du portefeuille des banques et des IMF », confirment les responsables du FAIEJ. Le processus d'octroi de 20 % puis 25 % des marchés publics aux jeunes et aux femmes entrepreneurs, mesure phare prise par le Président de la République Faure GNASSINGBE le 3 janvier 2018, permet à quelques milliers de jeunes entrepreneurs de bénéficier de certaines facilités et de postuler aux marchés publics.

Joseph Mensah-Boboe



JE DONNE MON SANG;
**JE SAUVE
DES VIES**

DONNEZ UNE MAIN POUR CEUX QUI
ONT BESOIN DE SANG.

Les opérations se dérouleront dans
le strict respect des mesures
barrières.

14 - 18 SEPT

LIEU:

CNTS LOME TOKOIN DOUMASSESE



**FONDATION
HUSSEIN METAIREK**

CNTS
Sauvons des vies

© [fondation hussein metairek](#)

Nous sommes rentrés dans cette crise

ENSEMBLE

et nous en viendrons à bout

ENSEMBLE



republicoftogo.com

Togo : la statue « Renaissance culturelle » inaugurée à Lomé

Kossivi Egbétonyo, ministre de la culture, du tourisme et des loisirs, a inauguré vendredi à Lomé, la statue dénommée : « Renaissance culturelle », a constaté une journaliste de l'Agence Savoir News. Ce joyau conçu par l'artiste Goha Atisso, se veut un instrument de ralliement de toutes les énergies culturelles du pays en vue de son développement intégré et intégral.

« La nécessité de la mise en place de ce joyau s'est faite ressentir lorsque, dès son arrivée à la tête de ce département ministériel, M. Kossivi Egbétonyo a pris l'initiative de rénover

retiendra, c'est qu'à l'époque où l'œuvre a été érigée, il y a le Covid-19.

« Sur le monument, il y a un vieux qui a porté un masque. Ceci pour signifier que tout ce l'humanité subit, arrive parce que le maître

particulièrement l'accent sur l'auteur de l'œuvre pour signaler que c'est volontairement qu'il est venu voir le ministre pour dire son intention d'offrir au département de la culture, cette œuvre. Il l'a offerte gracieusement. À travers

M.Egbétonyo.

Pour l'artiste, c'est une grande joie de savoir que les jeunes se battent pour leur pays.

« J'ai beaucoup travaillé au-devant du monument, à sa gauche et droite. C'est comme si

valoriser notre culture », a confié Goha Atisso.

La personne qui porte le masque sur le monument, a-t-il expliqué, nous donne un signal fort, de nous protéger, pendant cette période où sévit la Covid-19. La réalisation du monument



Goha ATTISSO

toute l'infrastructure du cabinet et de lui donner un aspect plus moderne et plus attrayant, digne d'un cabinet de la culture, du tourisme et des loisirs », a expliqué Arouna Madohona (directeur de la promotion des arts et de la culture).

Selon le ministre, l'œuvre est complète et ce qu'on

du temps et de l'espace à autoriser que cela arrive et nous devons faire avec », a-t-il souligné.

« Je mettrai

l'auteur, je dis merci à tous les acteurs du secteur de la culture. Le deuxième point à retenir, c'est ce bon ménage entre les artistes et le ministère », a ajouté



La première agence de presse privée au Togo



Dévoilement de la statue

depuis que les religions ont été instaurées, notre culture africaine a commencé par reculer. Si l'on voit le ventre du monument, il y a beaucoup de choses. C'est ensemble qu'on pourra

« Renaissance culturelle » a duré sept mois et mesure à peu près 6,5 m.

Bernadette AYIBE
www.savoirnews.net

9^{ÈME} ÉDITION ADJAFI
LA FOIRE DES JEUNES ENTREPRENEURS

La foire en mode numérique

» Expositions
» Renforcement des capacités

Thème
COVID 19 ET MARCHÉS DES JEUNES ENTREPRENEURS:
LE DIGITAL AU COEUR DES AFFAIRES

24 Sept
au
18 Oct
2020

Etude de Kapi Consult: Les services bancaires sont-ils à la hauteur des attentes des clients ?

La bancarisation reflète le degré de pénétration du système bancaire dans les rouages de l'économie et renseigne sur le niveau de développement de l'offre des services financiers. L'accès aux services bancaires est indispensable pour mener une vie normale dans une société moderne, et fournir des services financiers aux populations les plus démunies - un vecteur de lutte contre la pauvreté. Malgré l'importance de la bancarisation, le taux de bancarisation des pays membres de l'UEMOA, ne dépasse guère 30%. Autrement dit qu'il y a un grand effort à faire par les banques commerciales et établissements financiers d'abord pour mettre en confiance le peu de clients bancarisés, et ensuite améliorer, innover et développer d'autres produits adaptés à d'autres couches sociales.

Or l'image générale du secteur bancaire togolais est aujourd'hui écorchée par le comportement discourtois de certains agents face aux clients, censés recevoir le plus grand respect et considération.

Rappelons que l'opprobre a été souvent jetée sur les services et prestations du secteur public, mais dans le secteur privé et notamment les banques, ce que rencontrent les clients n'est guère meilleur. Petit à petit, la clientèle développe une résignation face à un certain nombre de fléaux, en occurrence la qualité des services de façon générale, ne sachant pas toujours vers quelle institution se tourner pour les plaintes.

Afin d'aider le service bancaire et établissement financier à jouer pleinement leur rôle en tant que troisième

acteur important de l'économie, une étude sur la satisfaction des usagers du service bancaire au Togo a été réalisée par KAPI Consult. L'étude réalisée a révélé que 65% des clients ont leurs comptes dans une banque, 18% dans une microfinance, 18% sont à la fois dans une banque et dans une microfinance. 38% des clients ont des comptes d'épargne, 25% ont des comptes courants, 37% disposent des deux comptes.

Les clients qui ont ouvert des comptes depuis plus de 15 ans (5,44%) considèrent les prestations des établissements financiers médiocres. Même appréciation pour les détenteurs des comptes vieux de 2 à 5 ans (4,18%) et de 5 à 10 ans (3,77%).

Les grandes entreprises et sociétés estiment que le comportement des agents est lamentable. Même les étudiants (10,34%), les fonctionnaires de l'Etat (11,21%), les cadres du secteur privé (8,62%) estiment que les agents des établissements financiers ont des comportements lamentables et reprochables.

Quant aux prestations des services, 39% les trouvent passables et 25% satisfaisantes. Pour 19%, elles sont médiocres et ne répondent pas aux attentes selon 8% des clients. 5% pensent qu'il y a trop de tracasserie et de formalités bancaires à effectuer. La même proportion c'est-à-dire 5% jugent les prestations peu innovantes et 1% pensent qu'elles sont excellentes.

Les personnes qui fréquentent les banques et établissements financiers, disent aller vers ces structures uniquement pour des raisons obligatoires liées

aux virements de salaire. Ces personnes représentent 63% des clients. Ainsi, les produits et services des établissements financiers ne sont pas connus par 63% des clients. Ce constat renvoie à deux questionnements :

(i) Les établissements financiers (EF) sont-ils réellement au service des clients ?

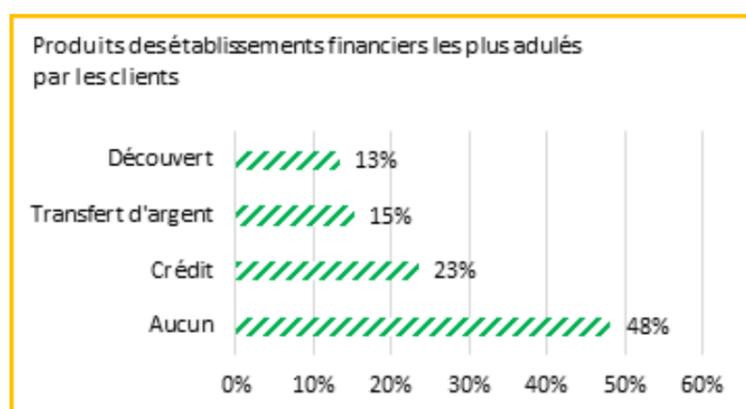
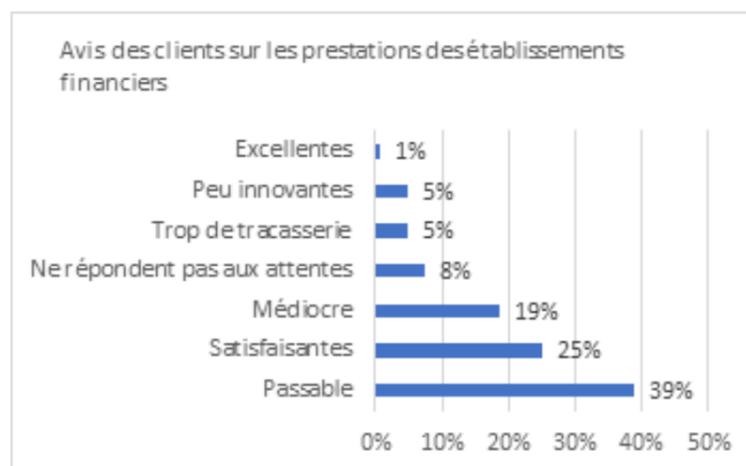
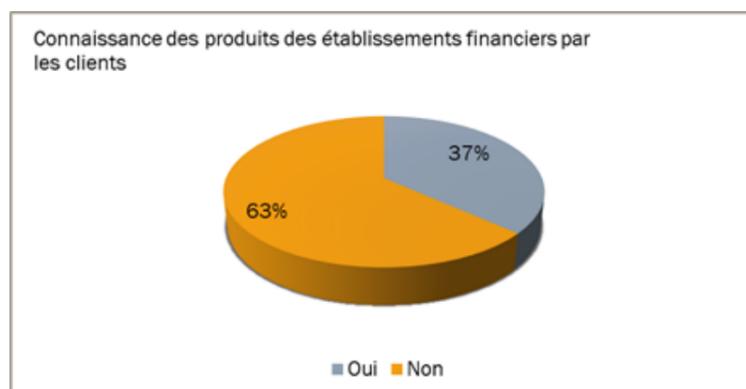
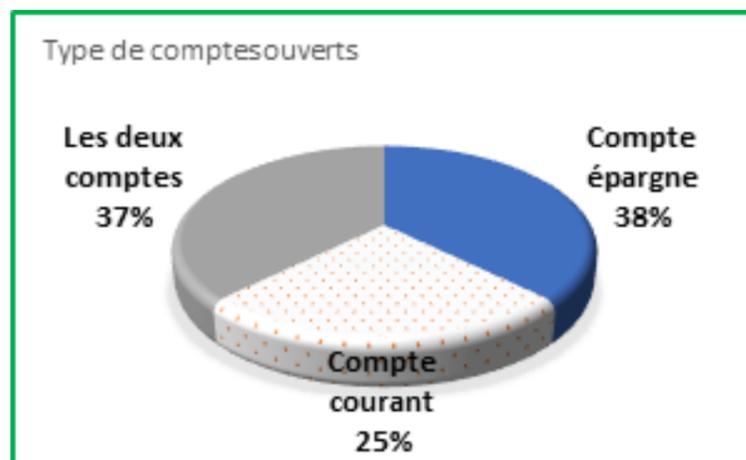
43% affirment qu'ils sont un peu au service des clients, 35% répondent non, 15% affirment « pas du tout », et 7% supposent que « oui » les EF sont au service des clients. Il y a donc un véritable travail à faire au niveau des EF pour améliorer la relation fournisseur-client et drainer de nombreux clients.

(ii) Quels sont les aspects qui véhiculent une mauvaise image des établissements financiers ?

Certains aspects évoqués par les clients et qui entravent l'image des EF, ne prédisposent pas à une meilleure communication entre les clients et les agents des EF et par conséquent à une appropriation optimale des produits et services par les clients. Il s'agit notamment des aspects suivants :

- o Attitude peu accueillante des agents des banques ;
- o Discrimination ;
- o Mépris des clients ;
- o Trop de prélèvements abusifs donc méfiance de la clientèle de s'ouvrir à d'autres produits engendrant des prélèvements non contrôlés ;
- o Services peu innovants et inadaptés aux besoins de certains types de clients ;
- o Manque de considération pour les étudiants -futurs vrais clients ;
- o Lenteur des services et tracasseries ;
- o etc.

Suite à la page 11...



Des personnalités rendent hommage à Patrick Daté Têvi-Benissan

Quelques personnalités politiques et diplomatiques ont rendu hommage, depuis mardi 02 septembre, au Secrétaire Général de la Présidence, Patrick Têvi-Benissan, qui s'est éteint la veille.

« Il fut un collaborateur de qualité, qui a servi avec dévouement et loyauté notre pays » a réagi sur les réseaux sociaux, le Président de la République, Faure GNASSINGBE qui garde de « ce cadre chevronné, le souvenir d'un homme humble, affable et discret ».

La Directrice de cabinet du Président de la République lui a également rendu hommage. « *A toi mon ami, mon frère, Patrick. Ton amour pour ton pays, et ton dévouement à la cause du développement étaient et demeureront inspirants* », a publié Victoire Dogbé sur sa page facebook.

« Nous sommes affligés par la perte d'un aîné, d'un grand et loyal serviteur », a réagi via twitter, Malick NATCHABA, ministre-délégué, Conseiller du Président de la République. « Nous avons eu beaucoup de chance de le côtoyer », a-t-il

ajouté.

« Une grande âme ne meurt jamais, elle laisse graver un patrimoine infini...elle nous rassemble encore et encore » a rédigé sur twitter, Sandra Ablamba Johnson, Ministre-déléguée, Conseillère du Président de la République. Professeur SODOKIN Koffi, un autre conseiller du Président Faure GNASSINGBE, parle d'une grande tristesse.

Beaucoup garderont de Patrick Têvi-Benissan, « l'image d'un homme jovial, discret et humble qui a dignement servi son pays », a décrit sur son compte twitter, Damien Mama, Coordonnateur du Système des Nations Unies au Togo.

L'ambassadeur de France au Togo, Marc Vizy, pour sa part, salue le « dévouement » de Patrick Tevi « au service de l'Etat Togolais ».

Patrick Têvi-Benissan était « un visionnaire qui travail-

lait pour assurer aux Togolais un avenir meilleur », estime David Gilmour, ancien ambassadeur des Etats Unis au Togo et actuel Directeur du Bureau des Affaires d'Afrique de l'Est au Département d'Etat.

« Le Togo, l'or de l'humanité pleure un de ses serviteurs les plus passionnés, un artisan de solutions », regrette Innocent KAGBARA, député et Président du Parti Démocratique Panafricain (PDP).

« *Puisque Patrick Tevi-Benissan a été un des meilleurs parmi nous sur la terre, il le sera davantage auprès du Père* », écrit Phillipe Kokou TCHODIE, Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR).

Spécialiste de la finance, M. Têvi-Benissan est décédé, lundi 1er septembre, à l'âge de 60 ans, des suites d'une maladie. Secrétaire général de la Présidence depuis 2012, il fut recruté par le Président de la République,



Patrick Daté Têvi-Benissan

fin 2011, pour coordonner le « Togo Presidential Investment Advisory Council (TPIAC), un « think tank » présidentiel. Il a fait auparavant carrière au sein de quelques grands groupes en Europe, notamment les banques.

Etude de Kapi Consult:

Les services bancaires sont-ils à la hauteur des attentes des clients ?

... Suite de la page 10

Rappelons que dans les pays en développement comme le Togo, la part de l'emploi informel représente plus de 85%. Et les établissements financiers ont beaucoup à gagner en améliorant leurs services et prestations pour convaincre, capter les employeurs du secteur informel à se bancariser au moins pour le virement du salaire. Le rôle du secteur financier et bancaire n'est pas à démontrer, toutefois cela ne doit faire de la banque la reine parce que le client est roi.

Vous trouverez dans le document d'études et de recherche élaboré par KAPI Consult, les appréciations faites par les types de clients sur le comportement et l'accueil des agents d'établissements financiers ; l'évaluation par les clients des prestations des EF ; le point de vue des clients sur la satisfaction du fonctionnement et de l'utilisation des cartes bancaires ; les aspects qui véhiculent une mauvaise image des EF ; les raisons évoquées par les clients pour être bancarisés ; les attentes des clients vis-à-vis des EF ; les suggestions des clients pour améliorer les prestations de service dans les EF et les recommandations pour les banques commerciales et microfinances.

Le document peut être obtenu en contactant le numéro (+228) 93 17 01 01 ou en envoyant un mail à l'adresse électronique info@kapiconsult.com ou en allant sur le site www.kapiconsult.com



Since 1924



Official Global Partner

MG ZS



CROSS/OVER AND ABOVE



Couleurs disponibles



2556 Boulevard de la Paix, Tokoin Aéroport, 08BP. 8535, Lomé-TOGO
Tél. +228 22 61 27 76/77/78, Mob. +228 97 10 94 94, info@diwatg.com, www.diwatg.com